

## AVIS PUBLIC

### AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1342-2024

AVIS PUBLIC est donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 4 novembre 2024, le conseil municipal de la Ville a adopté le règlement intitulé : « Règlement numéro 1342-2024 modifiant le Règlement numéro 1885-1990 sur la circulation, le stationnement et la sécurité publique afin de rendre le stationnement illimité sur une partie de la rue Laurier et du boulevard Leclerc Ouest, de modifier la signalisation dans le stationnement derrière l'hôtel de ville lors de la période hivernale pour les stationnements réservés aux employés et d'ajouter des traverses piétonnières ».
2. Que ledit règlement est déposé à mon bureau, situé à l'hôtel de ville, 87, rue Principale, Granby, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.
3. Que ledit règlement entre en vigueur selon la loi.

Donné à Granby, ce 8 novembre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière adjointe de la Ville de Granby, certifie, ce 8 novembre 2024, sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site Internet de la Ville (<https://granby.ca>) et l'avoir affiché au bureau de la municipalité, le 8 novembre 2024.

La greffière adjointe,

M<sup>e</sup> Joannie Meunier